

A.S.A DU CANAL DE CARPENTRAS

PREF. 04
2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

A.S.A. DU CANAL DE CARPENTRAS

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE CARPENTRAS

M 14 abrégé

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2015

Sommaire



I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	28

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CANAL DE CARPENTRAS CANAL DE CARPENTRAS A.G.	BP 2015
------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES.		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 022 462,20	4 022 462,20
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 022 462,20	4 022 462,20

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	867 762,20	867 762,20
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	867 762,20	867 762,20
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	4 890 224,40	4 890 224,40

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 989 200,00	0,00	1 970 800,00	1 970 800,00	1 970 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 665 000,00	0,00	1 470 000,00	1 470 000,00	1 470 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 550,00	0,00	51 600,00	51 600,00	51 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 689 750,00	0,00	3 492 400,00	3 492 400,00	3 492 400,00
66	Charges financières	109 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
67	Charges exceptionnelles	32 589,60	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 831 339,60	0,00	3 584 700,00	3 584 700,00	3 584 700,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	115 069,48		166 703,60	166 703,60	166 703,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	261 170,62		271 058,60	271 058,60	271 058,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		376 240,10		437 762,20	437 762,20	437 762,20
TOTAL		7 207 579,70	0,00	4 022 462,20	4 022 462,20	4 022 462,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 022 462,20
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	18 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 487 200,00	0,00	3 421 200,00	3 421 200,00	3 421 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	434 000,00	0,00	405 350,00	405 350,00	405 350,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 957 200,00	0,00	3 855 550,00	3 855 550,00	3 855 550,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	13 600,00	0,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 970 850,00	0,00	3 859 700,00	3 859 700,00	3 859 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	153 090,10		162 762,20	162 762,20	162 762,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		153 090,10		162 762,20	162 762,20	162 762,20
TOTAL		4 123 940,10	0,00	4 022 462,20	4 022 462,20	4 022 462,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 022 462,20
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	275 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 000,00	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 124 228,59	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 229 828,59	0,00	519 000,00	519 000,00	519 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	0,00	186 000,00	186 000,00	186 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	175 000,00	0,00	186 000,00	186 000,00	186 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 404 828,59	0,00	705 000,00	705 000,00	705 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	153 090,10		162 762,20	162 762,20	162 762,20
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	153 090,10		162 762,20	162 762,20	162 762,20
	TOTAL	3 557 918,69	0,00	867 762,20	867 762,20	867 762,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	867 762,20
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 353 278,74	0,00	328 000,00	328 000,00	328 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	835 720,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 188 998,74	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	145 764,99	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	146 614,99	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 335 613,73	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	115 069,48		166 703,60	166 703,60	166 703,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	261 170,62		271 058,60	271 058,60	271 058,60
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		376 240,10		437 762,20	437 762,20	437 762,20
TOTAL		4 711 853,83	0,00	867 762,20	867 762,20	867 762,20

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	867 762,20

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	275 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 970 800,00		1 970 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 470 000,00		1 470 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	51 600,00		51 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	81 000,00	0,00	81 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 300,00	0,00	11 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	271 058,60	271 058,60
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		166 703,60	166 703,60
Dépenses de fonctionnement – Total		3 584 700,00	437 762,20	4 022 462,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 022 462,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	162 762,20	162 762,20
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	186 000,00	0,00	186 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	89 000,00	0,00	89 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	430 000,00	0,00	430 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		705 000,00	162 762,20	867 762,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	867 762,20
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 000,00		8 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 421 200,00		3 421 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	405 350,00		405 350,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00	0,00	21 000,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels	4 100,00	162 762,20	166 862,20
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	3 859 700,00	162 762,20	4 022 462,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 022 462,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	328 000,00	0,00	328 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	102 000,00	0,00	102 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		271 058,60	271 058,60
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		166 703,60	166 703,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	430 000,00	437 762,20	867 762,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	867 762,20
---	-------------------

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 989 200,00	1 970 800,00	1 970 800,00
6061	Fournitures non stockables	1 060 000,00	590 000,00	590 000,00
60621	Combustibles	13 600,00	7 400,00	7 400,00
60622	Carburants	73 000,00	36 000,00	36 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	300 000,00	6 700,00	6 700,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	7 600,00	5 500,00	5 500,00
6064	Fournitures administratives	13 500,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 500,00	1 500,00
6071	Compteurs	0,00	30 000,00	30 000,00
6078	Autres marchandises	0,00	118 000,00	118 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	44 000,00	44 000,00
613	Locations	141 000,00	24 000,00	24 000,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	15 000,00	15 000,00
61522	Entretien bâtiments	68 000,00	25 000,00	25 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	967 000,00	400 000,00	400 000,00
61551	Entretien matériel roulant	48 500,00	28 000,00	28 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	303 000,00	140 000,00	140 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	21 000,00	21 000,00
616	Primes d'assurances	42 000,00	45 000,00	45 000,00
618	Divers	57 000,00	30 000,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	45 000,00	26 000,00	26 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	15 000,00	10 000,00	10 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	76 000,00	44 000,00	44 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	85 000,00	47 000,00	47 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	9 200,00	9 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	40 000,00	33 000,00	33 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	530 000,00	210 000,00	210 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 665 000,00	1 470 000,00	1 470 000,00
6413	Personnel non titulaire	1 815 000,00	1 027 000,00	1 027 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	750 000,00	420 000,00	420 000,00
6480	Autres charges de personnel	100 000,00	23 000,00	23 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 550,00	51 600,00	51 600,00
6531	Indemnités	0,00	32 000,00	32 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	8 450,00	8 500,00	8 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	12 100,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 689 750,00	3 492 400,00	3 492 400,00
66	Charges financières (b)	109 000,00	81 000,00	81 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	85 000,00	76 000,00	76 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	1 000,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	23 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	32 589,60	11 300,00	11 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	750,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	16 839,60	1 300,00	1 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 831 339,60	3 584 700,00	3 584 700,00
023	Virement à la section d'investissement	115 069,48	166 703,60	166 703,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	261 170,62	271 058,60	271 058,60

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	261 170,62	271 058,60	271 058,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		376 240,10	437 762,20	437 762,20
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		376 240,10	437 762,20	437 762,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 207 579,70	4 022 462,20	4 022 462,20

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 022 462,20

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	18 000,00	8 000,00	8 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 000,00	7 000,00	7 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 487 200,00	3 421 200,00	3 421 200,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	18 000,00	21 000,00	21 000,00
704	Travaux	140 000,00	125 000,00	125 000,00
70685	Redevances syndicales (ASP)	0,00	3 260 000,00	3 260 000,00
70688	Autres prestations de services	3 292 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	3 200,00	3 200,00	3 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	34 000,00	12 000,00	12 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	434 000,00	405 350,00	405 350,00
74718	Autres participations Etat	0,00	22 000,00	22 000,00
7478	Participat° Autres organismes	291 000,00	239 650,00	239 650,00
7488	Autres attributions et participations	143 000,00	143 700,00	143 700,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	21 000,00	21 000,00
752	Revenus des immeubles	16 000,00	20 000,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	2 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 957 200,00	3 855 550,00	3 855 550,00
76	Produits financiers (b)	50,00	50,00	50,00
7688	Autres	50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels (c)	13 600,00	4 100,00	4 100,00
7714	Recouvre créances admises en non valeur	100,00	100,00	100,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	4 500,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 970 850,00	3 859 700,00	3 859 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	153 090,10	162 762,20	162 762,20
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	153 090,10	162 762,20	162 762,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		153 090,10	162 762,20	162 762,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 123 940,10	4 022 462,20	4 022 462,20

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 022 462,20

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	76 600,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	76 600,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	29 000,00	89 000,00	89 000,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	80 000,00	80 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	9 000,00	9 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 124 228,59	430 000,00	430 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 124 228,59	430 000,00	430 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 229 828,59	519 000,00	519 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	186 000,00	186 000,00
1641	Emprunts en euros	175 000,00	186 000,00	186 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		175 000,00	186 000,00	186 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 404 828,59	705 000,00	705 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	153 090,10	162 762,20	162 762,20
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	153 090,10	162 762,20	162 762,20
1391	Subventions d'équipement	153 090,10	162 762,20	162 762,20
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		153 090,10	162 762,20	162 762,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 557 918,69	867 762,20	867 762,20

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	867 762,20
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 353 278,74	328 000,00	328 000,00
131	Subv. d'équipement transférables	3 353 278,74	328 000,00	328 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	835 720,00	102 000,00	102 000,00
1641	Emprunts en euros	835 720,00	102 000,00	102 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 188 998,74	430 000,00	430 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	145 764,99	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	145 764,99	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	850,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		146 614,99	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 335 613,73	430 000,00	430 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	115 069,48	166 703,60	166 703,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	261 170,62	271 058,60	271 058,60
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	6 302,00	6 780,12	6 780,12
281531	Réseaux d'adduction d'eau	233 179,69	246 159,36	246 159,36
28182	Matériel de transport	15 446,73	13 023,12	13 023,12
28183	Matériel de bureau et informatique	2 704,80	2 391,00	2 391,00
28188	Autres immo. corporelles	3 537,40	2 705,00	2 705,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		376 240,10	437 762,20	437 762,20
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		376 240,10	437 762,20	437 762,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 711 853,83	867 762,20	867 762,20
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			867 762,20	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 828 188,02									
1641 Emprunts en euros (total)					2 828 188,02									
16480/40026395A	SOCIETE GENERALE	11/07/2006		11/10/2006	117 000,00	F		4,140	4,140		T	X	N	A-1
16733 001/40026398A	SOCIETE GENERALE	14/12/2006		14/03/2007	240 000,00	F		3,920	3,920		T	X	N	A-1
17211.001/40026398A	SOCIETE GENERALE	17/10/2007		17/01/2008	368 730,00	F		4,630	4,630		T	X	N	A-1
17571 001/40026398A	SOCIETE GENERALE	10/11/2006		07/02/2009	179 000,00	F		5,280	5,280		T	X	N	A-1
17577 001/40026398A	SOCIETE GENERALE	10/11/2006		07/02/2009	164 000,00	F		5,330	5,330		T	X	N	A-1
18334.001/40026398A	SOCIETE GENERALE	09/11/2010		28/02/2011	134 200,00	F		3,710	3,710		T	X	N	A-1
A2914039	CAISSE D EPARGNE P A C	14/02/2014		14/06/2014	168 000,00	F		4,160	4,160		T	X	N	A-1
A291403B	CAISSE D EPARGNE P A C	14/02/2014		14/06/2014	122 000,00	F		4,150	4,160		T	X	N	A-1
C2X7A3018PR	CREDIT AGRICOLE	28/01/2012		28/04/2012	240 000,00	F		5,880	5,880		T	X	N	A-1
N° A2909698	CAISSE D EPARGNE P A C	18/12/2009		25/06/2010	162 000,00	C		3,910	3,910		T	X	N	A-1
N° AB004100	CAISSE D EPARGNE P A C	26/02/2000		26/08/2000	144 826,57	C		4,130	4,130		S	S	N	A-1
N° AB004341	CAISSE D EPARGNE P A C	20/12/2000		26/03/2001	85 371,45	F		5,890	5,890		A	P	N	A-1
N° AB024932	CAISSE D EPARGNE P A C	24/01/2003		26/07/2003	360 000,00	C		3,190	3,190		S	S	N	A-1
N° AB056770	CAISSE D EPARGNE P A C	11/02/2005		25/08/2005	272 000,00	F		3,680	3,680		T	X	N	A-1
N° AB056771	CAISSE D EPARGNE P A C	11/02/2005		25/08/2005	90 000,00	C		3,190	3,190		T	X	N	A-1
1843 Emprunts en devise (total)					0,00									
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 828 188,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1019077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N						
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		8,00		1 888 961,41					173 025,83	70 369,55	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 888 961,41					173 025,83	70 369,55	0,00	0,00
18489/40025395A	N	0,00	A-1	61 750,43	5,00	F		4,140	8 086,39	2 465,81	0,00	0,00
18733.001/40025395A	N	0,00	A-1	129 718,95	8,00	F		3,820	16 408,97	4 912,11	0,00	0,00
17211.001/40025395A	N	0,00	A-1	199 509,28	7,00	F		4,830	24 182,96	9 064,58	0,00	0,00
17571.001/40025395A	N	0,00	A-1	123 880,84	8,00	F		5,280	11 040,29	6 312,16	0,00	0,00
17577.001/40025395A	N	0,00	A-1	123 423,54	13,00	F		5,330	6 111,16	6 457,00	0,00	0,00
18334.001/40025395A	N	0,00	A-1	105 337,45	10,00	F		3,710	7 908,49	3 798,39	0,00	0,00
A2914039	N	0,00	A-1	159 912,72	13,00	F		4,150	8 415,20	6 506,53	0,00	0,00
A281403B	N	0,00	A-1	117 526,21	13,00	F		4,150	6 184,67	4 781,91	0,00	0,00
C2X7A3018PR	N	0,00	A-1	210 113,56	11,00	F		5,860	12 109,10	12 049,78	0,00	0,00
N° A2909898	N	0,00	A-1	113 087,58	9,00	C		3,910	9 153,98	4 287,81	0,00	0,00
N° AB004100	N	0,00	A-1	8 125,45	-1,00	C		3,440	6 339,77	1 111,53	0,00	0,00
N° AB004341	N	0,00	A-1	7 897,77	0,00	F		5,890	7 697,77	485,17	0,00	0,00
N° AB024932	N	0,00	A-1	109 209,25	2,00	C		3,180	29 301,18	1 799,30	0,00	0,00
N° AB056770	N	0,00	A-1	185 238,82	9,00	F		3,880	13 397,33	6 217,83	0,00	0,00
N° AB056771	N	0,00	A-1	36 473,77	4,00	C		3,010	6 488,56	1 139,85	0,00	0,00
1843 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautions reçus (Total)		8,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL DE CARPENTRAS - A.G. - BP - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 868 961,41					173 025,83	70 369,55	0,00	0,00

(0) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 6 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart Indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

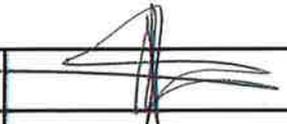
Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

2015

Date de convocation : 14/01/2015

Présenté par Le Président (1), A. GUILLAUME
 A , le 26/01/2015
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Carpentras, le 26/01/2015
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALAIN GUILLAUME	
ANDRE BERNARD	
BERNARD VATON	
DANIEL BERNARD	
DANIEL LEYDIER	
GABY BEZERT	
GERARD GRANGET Pouvoir à Mr Alain GUILLAUME	
GUY CAZOTTES	
HUBERT REY	
JEAN MARIE SALVADORI Pouvoir à Mr Hubert REY	
JOEL BONTE	
MARC LAZARE	
MICHEL ALAMERCERY Pouvoir à Mr Guy CAZOTTES	
PATRICK BORT	
PHILIPPE ETCHEBERRY	
PHILIPPE SURDON Pouvoir à Mr Philippe ETCHEBERRY	
PIERRE GIRAUD	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/01/2015, et de la publication le 27/01/2015

A , le 26/01/2015

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Syndical.


 ASSOCIATION SYNDICALE
 DU CANAL DE CARPENTRAS
 Le Président

MANDAT

Je soussigné(e) **Monsieur GRANGET Gérard** ne pouvant assister à la réunion du **26 janvier 2015**, donne pouvoir à *A. Guillaume* (syndic titulaire)

2015

Fait à *Jonguies*
Le *23/01/2015*

Signature

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE CARPENTRAS
232 avenue Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS / Tél. 04.90.63.10.73 – Fax. 04.90.60.69.49
N° TVA intracommunautaire : FR 69 200 026 920
contact@canaldecarpentras.com

MANDAT

Je soussigné(e) **Monsieur SALVADORI Jean-Marie** ne pouvant assister à la réunion du **26 janvier 2015**, donne pouvoir à *M. Hubert REY*. (syndic titulaire)

Fait à *SARRIGNES*
Le *24/01/2015*

Signature

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE CARPENTRAS
232 avenue Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS / Tél. 04.90.63.10.73 – Fax. 04.90.60.69.49
N° TVA intracommunautaire : FR 69 200 026 920
contact@canaldecarpentras.com

MANDAT

Je soussigné(e) **Monsieur ALAMERCERY Michel** ne pouvant assister à la réunion du **26 janvier 2015**, donne pouvoir à *M. CASOTTES fuy*. (syndic titulaire)

Fait à *Montevau*
Le *18/01/2015*

Signature

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE CARPENTRAS
232 avenue Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS / Tél. 04.90.63.10.73 – Fax. 04.90.60.69.49
N° TVA intracommunautaire : FR 69 200 026 920
contact@canaldecarpentras.com

MANDAT

Je soussigné(e) **Monsieur SURDON Philippe** ne pouvant assister à la réunion du **26 janvier 2015**, donne pouvoir à *M. ETCHEBERRY Philippe*. (syndic titulaire)

Fait à *Montevau*
Le *15/01/15*

Signature